



3 minutes pour comprendre !
Concours de vidéos pédagogiques
conçues par des élèves
pour fêter les 50 ans des SES

Les SES fêtent leurs 50 ans en 2016-2017 ! L'Association des professeurs de SES (APSES) souhaite donner du retentissement à cet événement et en profiter pour promouvoir l'enseignement des SES à travers des dispositifs variés, qui seront regroupés sur un site dédié (en ligne mi-octobre).

Dans ce cadre, un concours de vidéos pédagogiques est proposé aux élèves actuels suivant des cours de SES, en seconde, première ou terminale.

Pour y participer, vous pouvez organiser dans votre lycée un concours de vidéos pédagogiques au sein d'une classe ou entre plusieurs classes. Il s'agira pour vous de sélectionner et de nous faire parvenir la vidéo ou les vidéos (deux maximum par classe) qui participeront au concours au niveau national.

Ces vidéos seront placées sur une plateforme pour être visionnées par le plus grand nombre et permettre un vote du public via internet. Certaines seront également primées par un jury qui se réunira en amont du Printemps de l'économie en mars 2017. Des prix récompenseront les gagnants des Prix du jury (Premier et Second) et du Prix du public.

Voici un livret pour vous aider à organiser cette participation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Camille Aymard :
concoursvideos.50ansSES@gmail.com

Planning

- Candidature adressée par l'enseignant de SES de la classe **avant le 15 décembre 2016** à concoursvideos.50ansSES@gmail.com, en utilisant le formulaire (annexe 1).
- Envoi de la vidéo sélectionnée par la classe **avant le 4 février 2016**.
 - Suite à votre inscription au concours, nous vous ferons parvenir un lien vers lequel vous nous enverrez votre vidéo
 - Nous posterons votre vidéo en ligne sur la chaîne Youtube dédiée
 - Toutes les autorisations des personnes figurant sur la vidéo et des auteurs de la vidéo doivent nous être envoyées par mail à concoursvideos.50ansSES@gmail.com
- Remise des lots lors du Printemps de l'économie, à Paris **du 20 au 23 mars 2017** (date précisée ultérieurement). Les frais de déplacement seront pris en charge par l'APSES pour les élèves auteurs de la vidéo (4 élèves maxi, lycées de France métropolitaine) et leur enseignant.

Cahier des charges des vidéos

- Chaque vidéo doit durer 3 minutes maximum, et être au format Mpeg 4, avec une résolution correcte.
- Ces vidéos doivent expliquer et illustrer une notion au programme de seconde, première ou terminale de façon claire et précise.
- Elles donnent envie de s'intéresser au sujet. Elles sélectionnent donc des informations pertinentes, mais n'épuisent ni le sujet, ni celui qui les regarde !
- Les vidéos peuvent mobiliser des images réelles tournées par les élèves, des images d'archives, de l'animation, du dessin, tout type de support pertinent.
- Un soin particulier doit être apporté au scénario. Le ton choisi peut être sérieux, décalé, humoristique, mais doit rester cohérent avec le contenu.
- Toute personne figurant sur la vidéo doit fournir une autorisation de participation et de diffusion signée par lui même, si majeur, ou par ses responsables légaux, si mineur (annexe 2).
- Les auteurs de la vidéo doivent signer ou faire signer par leurs responsables légaux (si mineurs) un formulaire concernant leurs droits d'auteurs, et notamment les modalités de diffusion de la vidéo (annexe 2).

Moyens

- Groupes d'environ 4 élèves.
- Supports pédagogiques : cours, manuels de SES du CDI, internet,...
- Supports techniques : caméra, appareil photo ou smartphone.
- Support de montage : logiciel gratuit *Windows Movie Maker* ou autre.
- L'utilisation de schémas, de jeux de rôle, de dessins, de tableaux, de graphiques, de sketches, etc. est possible.

Proposition de déroulé des séances

- Une heure en classe entière pour constituer les groupes et travailler sur la notion choisie. Les élèves doivent à l'issue de cette heure avoir rempli une fiche par équipe (annexe 3).
- Deux semaines de tournage pour les élèves (en dehors des heures de cours), avec la possibilité de se faire accompagner par les documentalistes.
- Une heure en demi-groupe au CDI pour aider au montage de la vidéo.
- Une heure en classe entière pour visionner les différentes vidéos, les évaluer collectivement et proposer des améliorations.

Sélection des vidéos / Prix du public et Prix du jury

- Pour chaque classe, une ou deux vidéos (nécessairement sur deux notions différentes) sont sélectionnées par un jury qui peut être constitué des documentalistes, de l'enseignant de SES et/ou des élèves (de la classe concernée ou non). Chaque classe a toute liberté pour organiser le mode de sélection de la vidéo qui la représente dans le concours.
- Les vidéos sont postées sur une plateforme de partage en ligne (Youtube), avec diffusion sur des réseaux sociaux (Facebook, Twitter), et vote des internautes pour décerner un **Prix du public**.
- Elles sont également évaluées par un jury national comprenant des enseignants de SES, des chercheurs en sciences sociales, et des professionnels de l'audiovisuel. Ce jury décernera un premier et un deuxième **Prix du jury**.
- Ces trois vidéos seront mises en valeur lors de la remise des prix au Printemps de l'économie, du 20 au 23 mars 2017 (date à préciser). Les auteurs de ces trois vidéos y seront invités (frais de déplacement pris en charge par l'APSES pour 4 élèves par vidéo + l'enseignant) pour recevoir leur Prix et les lots attribués par nos partenaires (des livres et des abonnements, pour l'essentiel).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Camille Aymard : concoursvideos.50ansSES@gmail.com

Annexe 1

Inscription d'une classe
3 minutes pour comprendre !
Concours de vidéos pédagogiques
50 ans des SES

A renvoyer à Camille Aymard : concoursvideos.50ansSES@gmail.com

Nom de l'enseignant de SES :

Téléphone mobile :

Mail :

Etablissement :

Adresse :

Classe inscrite :

Nombre d'élèves :

Annexe 2

Formulaires pour la gestion des droits

Droit à l'image des personnes filmées

Je soussigné(e), déclare être informé d'avoir été filmé et de figurer dans un petit film à vocation pédagogique. Je donne le droit à l'auteur de ce film de le diffuser, sans que mon nom n'apparaisse, notamment sur internet, les réseaux sociaux, et en projection en classe ou lors d'événements ouverts à un large public.

A, le

Prénom et nom :

Signature (si majeur) / du ou des responsable(s) légaux (si mineur)

Droits d'auteurs

Je soussigné(e), co-auteur d'une vidéo réalisée dans le cadre du concours "3 minutes pour comprendre !" à l'occasion des 50 ans des Sciences économiques et sociales, place mon oeuvre sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France (CC BY-NC-ND 3.0 FR). Par là même, j'autorise la copie et la diffusion de cette vidéo sous tout format, dans la mesure où celle-ci n'est pas modifiée, que l'usage est non-commercial et que le nom des auteurs apparait.

A, le

Prénom et nom :

Signature (si majeur) / du ou des responsable(s) légaux (si mineur)

Annexe 3

Fiche de conception par équipe
3 minutes pour comprendre !
Concours de vidéos pédagogiques
50 ans des SES

Nom du groupe :

Élèves du groupe :

Notion choisie :

Définition de la notion :

Illustration de la notion :

Prolongement éventuel de la notion :

Scénario du film (scène par scène) :

Nombre de scènes :

Nombre et nom des acteurs :

Lieux de tournage :

Matériel vidéo utilisé :

Matériel nécessaire dans les scènes :